

# Les pratiques d'affaires écoresponsables

Données de 2022

Patricia Beauregard-Desjardins et Sophie Brehain

Les pratiques d'affaires écoresponsables sont des initiatives, des actions ou des projets mis en place pour améliorer la performance sociale ou environnementale d'une entreprise. Elles visent les mêmes objectifs que ceux d'une démarche de développement durable, mais ne nécessitent pas d'encadrement formel. Elles peuvent être de nature plus ponctuelle et ne viser qu'une partie de l'entreprise. Elles constituent un excellent moyen d'atteindre les objectifs de développement durable tout en étant plus souples qu'une démarche formelle dans leur application.

Les pratiques d'affaires peuvent être classées en trois catégories : économique (ex. intégrer des critères d'approvisionnement écoresponsable), sociale (ex. favoriser le bien-être et le développement du personnel) ou environnementale (ex. améliorer la gestion de l'eau). Ces pratiques dépassent la conformité obligatoire aux lois ou aux règlements.

L'analyse qui suit porte sur les pratiques d'affaires écoresponsables des entreprises du Québec en 2022 qui emploient cinq personnes et plus. Les résultats se déclinent selon la taille, le secteur d'activité et le chiffre d'affaires de l'entreprise.

L'analyse repose sur les résultats de l'*Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres* menée par l'Institut de la statistique du Québec.

Tous les écarts présentés sont statistiquement significatifs à un seuil de 5 %.

## Les entreprises sont nombreuses à avoir en place au moins une pratique d'affaires écoresponsable

**Au Québec, 86,9% des entreprises employant cinq personnes et plus ont affirmé avoir en place au moins une pratique d'affaires écoresponsable en 2022. Cette proportion n'a pas varié depuis 2019.**

**Plus la taille de l'entreprise est grande, plus la proportion d'entreprises qui ont en place au moins une pratique d'affaires écoresponsable est élevée.** Ainsi, la proportion est plus faible parmi les entreprises employant de 5 à 49 personnes (85,7 %) que parmi celles de 50 à 249 personnes (93,1%). Il n'y a pas de différence

statistiquement significative entre les entreprises ayant moins de 100 personnes et celles en comptant 100 et plus.

Par ailleurs, plus le chiffre d'affaires est élevé, plus la proportion d'entreprises ayant des pratiques d'affaires écoresponsables est élevée. De fait, les entreprises dont le

chiffre d'affaires était de 20 millions \$ et plus sont proportionnellement plus nombreuses (94,6 %) à avoir des pratiques d'affaires écoresponsables en place en 2022 que celles dont le chiffre d'affaires était de moins de 2 millions de dollars (85,5 %).

Les résultats détaillés pour chaque pratique d'affaires écoresponsable selon la catégorie de [chiffre d'affaires](#) sont disponibles sur le site Web de l'Institut.

La proportion d'entreprises de cinq personnes et plus ayant déclaré avoir en place des pratiques d'affaires écoresponsables est statistiquement semblable dans tous les secteurs d'activité<sup>1</sup>, sauf dans les secteurs suivants :

- Extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz (SCIAN 21 ; proportion plus élevée que la moyenne avec 92,8 %) ;
- Transport et entreposage (SCIAN 48-49 ; proportion moins élevée que la moyenne avec 80,8 %).

## Quelles sont les pratiques d'affaires écoresponsables en place en 2022 ?

Les pratiques d'affaires écoresponsables les plus répandues chez les entreprises employant cinq personnes et plus en 2022 sont :

- la gestion des matières résiduelles (60,6 %) ;
- le fait de favoriser le bien-être et le développement du personnel (53,3 %) ;
- l'amélioration de la participation du personnel et des relations de travail (51,8 %) ;
- le fait de favoriser la bonne santé du personnel (44,5 %) ;
- le fait de favoriser l'égalité entre les employés et employées et la diversité de la main-d'œuvre (42,0 %) ;
- l'approvisionnement écoresponsable (40,2 %).

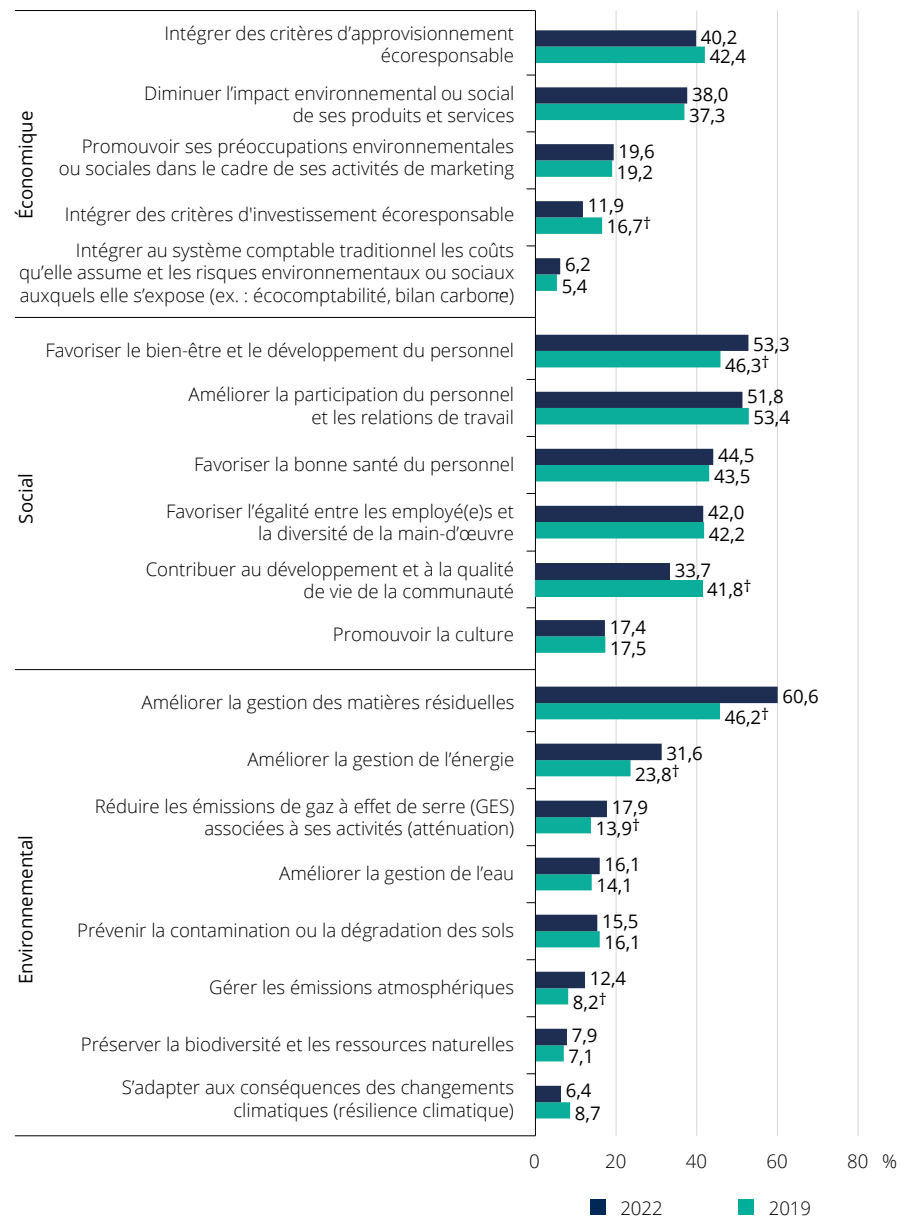
## Comparaison avec 2019

En 2022, on observe des proportions plus élevées que celles de 2019 pour :

- la gestion des matières résiduelles (60,6 % contre 46,2 %) ;
- le fait de favoriser le bien-être et le développement du personnel (53,3 % contre 46,3 %) ;
- la gestion de l'énergie (31,6 % contre 23,8 %) ;
- la réduction des émissions de GES (17,9 % contre 13,9 %) ;
- la gestion des émissions atmosphériques (12,4 % contre 8,2 %).

Figure 1

## Proportion d'entreprises ayant déclaré avoir en place des pratiques d'affaires écoresponsables, selon la pratique d'affaires écoresponsable, Québec, 2019 et 2022



† Différence statistiquement significative entre 2022 et 2019.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres, édition 2023*.

On note également des proportions statistiquement plus faibles que celles de 2019 pour :

- le fait de contribuer au développement et à la qualité de vie de la communauté (33,7 % contre 41,8 %) ;
- l'investissement responsable (11,9 % contre 16,7 %).

Les autres variations observées entre 2022 et 2019 ne sont pas statistiquement significatives.

1. Voir l'encadré « Méthodologie » pour la liste des secteurs d'activité.

## Les pratiques d'affaires écoresponsables selon la taille des entreprises

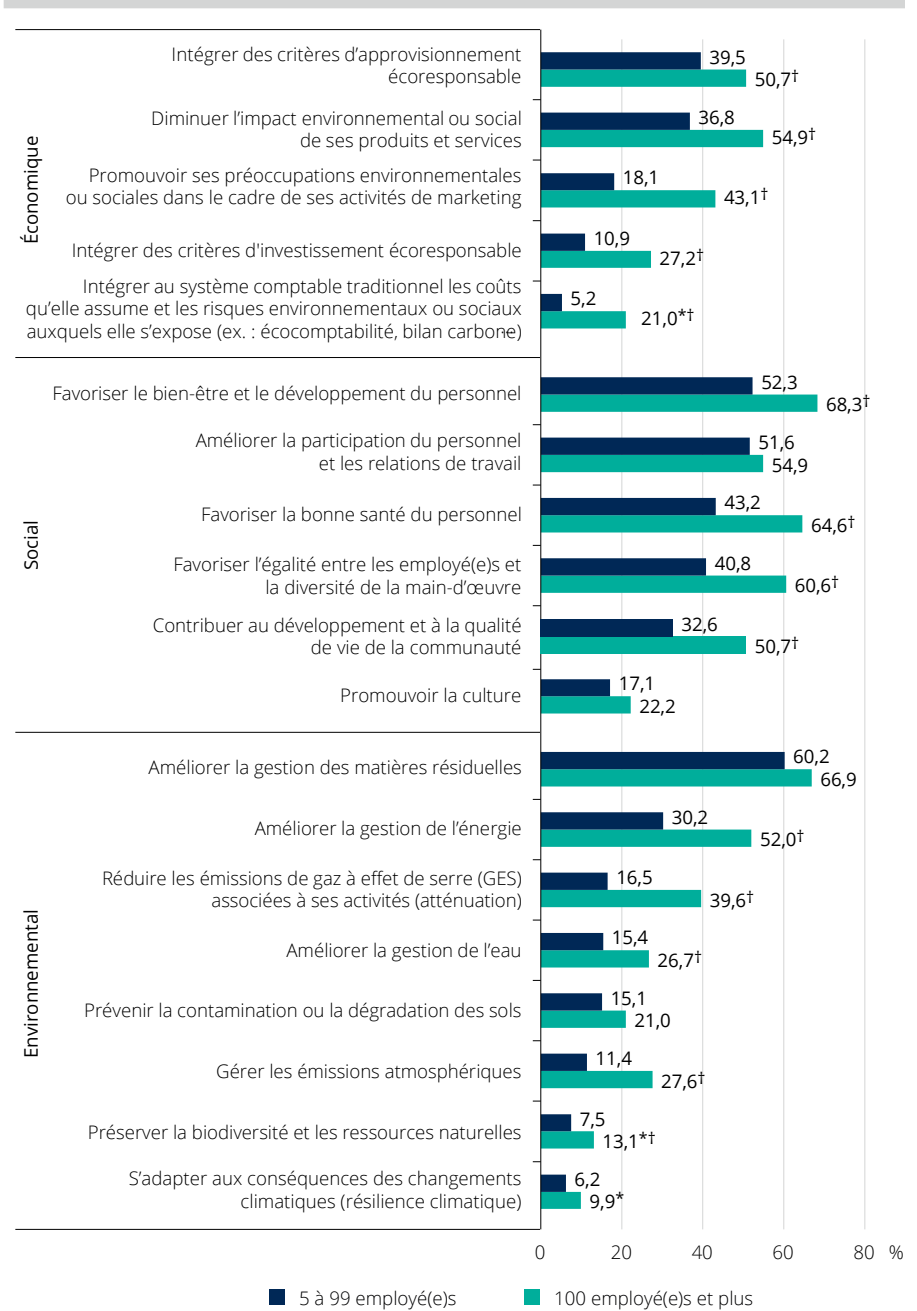
En général, les entreprises employant 100 personnes et plus ont davantage de pratiques d'affaires écoresponsables en place que les entreprises de moins de 100 personnes.

La pratique d'affaires écoresponsable la plus courante chez les entreprises employant moins de 100 personnes est l'amélioration de la gestion des matières résiduelles (60,2 %). Du côté des entreprises employant 100 personnes et plus, plusieurs pratiques d'affaires écoresponsables se tiennent à égalité (aucune différence d'un point de vue statistique).

Les résultats des pratiques d'affaires écoresponsables selon d'autres tailles d'entreprises sont disponibles [dans ce tableau](#).

Figure 2

Proportion d'entreprises ayant déclaré avoir en place des pratiques d'affaires écoresponsables, selon la pratique d'affaires écoresponsable et la taille de l'entreprise, Québec, 2022



\* La qualité de l'estimation est passable. L'estimation doit être interprétée avec prudence.

† Différence statistiquement significative entre les tailles d'entreprises.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres, édition 2023*.

## Les pratiques d'affaires écoresponsables selon les secteurs d'activité des entreprises

Les secteurs d'activité qui se distinguent de la moyenne des entreprises par une plus grande proportion d'entreprises ayant déclaré avoir en place des pratiques d'affaires écoresponsables sont présentés dans le tableau 1.

On constate que le secteur de l'extraction minière, de l'exploitation en carrière, de l'extraction de pétrole et de gaz (SCIAN 21) se distingue par des proportions d'entreprises ayant déclaré avoir en place des pratiques d'affaires écoresponsables à caractère économique souvent plus élevées que celles de l'ensemble des entreprises de cinq personnes et plus.

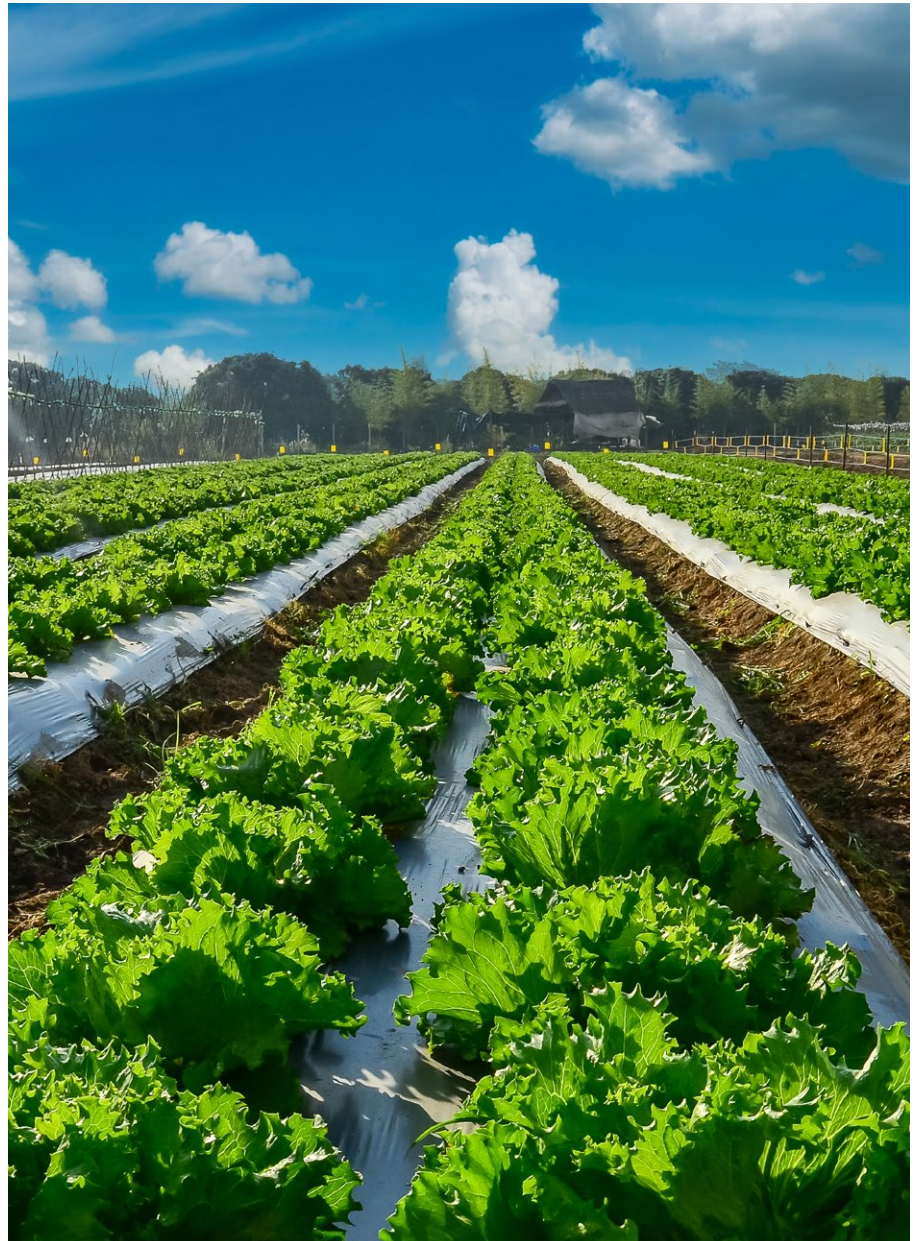
Ce secteur et celui de l'agriculture, de la foresterie, de la pêche et de la chasse (SCIAN 11) présentent également de plus fortes proportions d'entreprises ayant déclaré avoir en place des pratiques d'affaires écoresponsables à caractère environnemental que l'ensemble des secteurs.

Le secteur de la fabrication (SCIAN 31-32-33) se démarque positivement de l'ensemble des secteurs par ses pratiques d'affaires écoresponsables à caractère économique ou environnemental :

- la promotion des préoccupations environnementales ou sociales dans le cadre des activités de marketing ;
- la diminution de l'impact environnemental des activités ou des services ;
- l'amélioration de la gestion des matières résiduelles ;
- l'amélioration de la gestion de l'énergie ;
- l'amélioration de la gestion de l'eau ;
- la gestion des émissions atmosphériques.

Le tableau 2 présenté à la page 12 permet de voir en un seul coup d'œil les secteurs d'activité qui se sont démarqués, positivement ou négativement, de la moyenne de l'ensemble des entreprises de cinq personnes et plus en ce qui concerne le fait d'avoir en place des pratiques d'affaires écoresponsables. Les valeurs surlignées en vert sont statistiquement supérieures à la moyenne des entreprises et les valeurs surlignées en gris sont statistiquement inférieures.

On observe que le secteur du transport et de l'entreposage (SCIAN 48-49) se distingue par des proportions d'entreprises ayant déclaré avoir en place des pratiques d'affaires écoresponsables à caractère social plus faibles que celles de l'ensemble des secteurs. Le secteur de la construction (SCIAN 23) se démarque quant à lui par des proportions plus faibles que la moyenne des secteurs, et ce, peu importe les pratiques d'affaires écoresponsables.



Tortoon / Adobe Stock

Tableau 1

**Secteurs d'activité qui se distinguent de la moyenne des entreprises par une plus grande proportion d'entreprises ayant déclaré avoir en place des pratiques d'affaires écoresponsables**

|                 | Pratiques d'affaires écoresponsables   | Secteurs d'activité (SCIAN) |
|-----------------|--|-----------------------------|
| Economique      | Intégrer des critères d'investissement écoresponsable  |                             |
|                 | Intégrer des critères d'approvisionnement écoresponsable   |                             |
|                 | Promouvoir ses préoccupations environnementales ou sociales dans le cadre de ses activités de marketing  |                             |
|                 | Diminuer l'impact environnemental ou social de ses produits et services  |                             |
|                 | Intégrer au système comptable traditionnel les coûts qu'elle assume et les risques environnementaux ou sociaux auxquels elle s'expose (ex. : écomptabilité, bilan carbone) |                             |
| Social          | Améliorer la participation du personnel et les relations de travail  |                             |
|                 | Favoriser l'égalité entre les employé(e)s et la diversité de la main-d'œuvre   |                             |
|                 | Favoriser la bonne santé du personnel  |                             |
|                 | Favoriser le bien-être et le développement du personnel  |                             |
|                 | Contribuer au développement et à la qualité de vie de la communauté  |                             |
|                 | Promouvoir la culture  |                             |
| Environnemental | Améliorer la gestion des matières résiduelles  |                             |
|                 | Améliorer la gestion de l'énergie  |                             |
|                 | Améliorer la gestion de l'eau  |                             |
|                 | Gérer les émissions atmosphériques   |                             |
|                 | Prévenir la contamination ou la dégradation des sols   |                             |
|                 | Préserver la biodiversité et les ressources naturelles   |                             |
|                 | Réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) associées à ses activités (atténuation)  |                             |
|                 | S'adapter aux conséquences des changements climatiques (résilience climatique)   |                             |

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres.*

**Secteurs d'activité (SCIAN)**





## Les pratiques d'affaires écoresponsables du secteur de l'extraction minière et de l'exploitation en carrière (SCIAN 21)

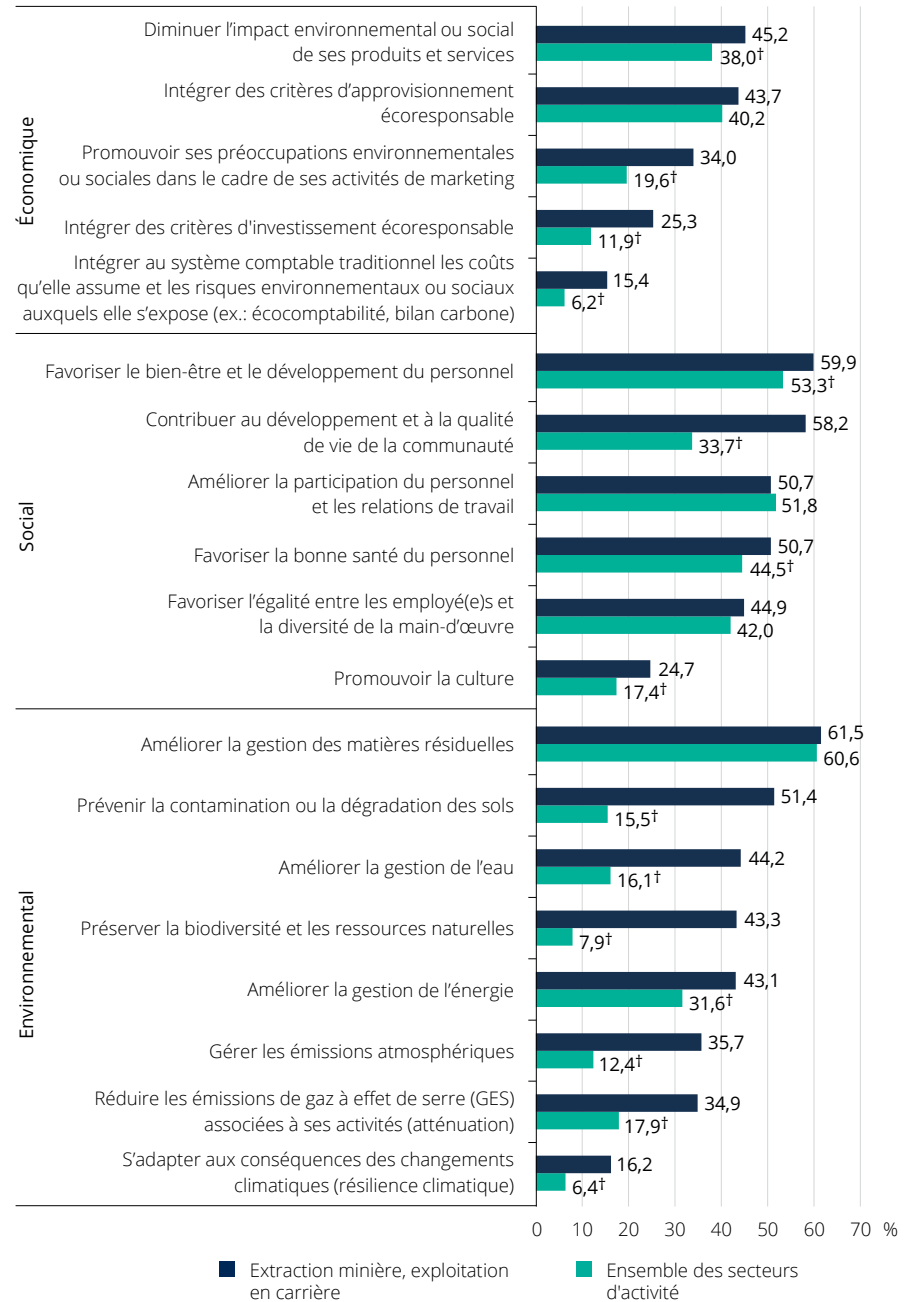
En 2022, les pratiques d'affaires écoresponsables les plus répandues dans le secteur de l'extraction minière et de l'exploitation en carrière sont :

- l'amélioration de la gestion des matières résiduelles (61,5 %);
- le fait de favoriser le bien-être et le développement du personnel (59,9 %);
- la contribution au développement et à la qualité de vie de la communauté (58,2 %).

Les entreprises du secteur de l'extraction minière et de l'exploitation en carrière se distinguent de la moyenne des entreprises par une proportion plus grande d'entreprises ayant en place des pratiques d'affaires écoresponsables. Cette situation s'observe pour toutes les pratiques d'affaires écoresponsables, sauf quatre pratiques pour lesquelles on note des proportions d'entreprises semblables à la moyenne : l'approvisionnement responsable, l'amélioration de la participation du personnel et des relations de travail, le fait de favoriser l'égalité entre les employés et employées et la diversité de la main-d'œuvre et, finalement, la gestion des matières résiduelles.

**Figure 3**

**Proportion d'entreprises ayant déclaré avoir en place des pratiques d'affaires écoresponsables, selon la pratique d'affaires écoresponsable, secteur de l'extraction minière et de l'exploitation en carrière et ensemble des secteurs d'activité, Québec, 2022**



† Différence statistiquement significative entre les secteurs.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres, édition 2023*.



## Les pratiques d'affaires écoresponsables du secteur de la construction (SCIAN 23)

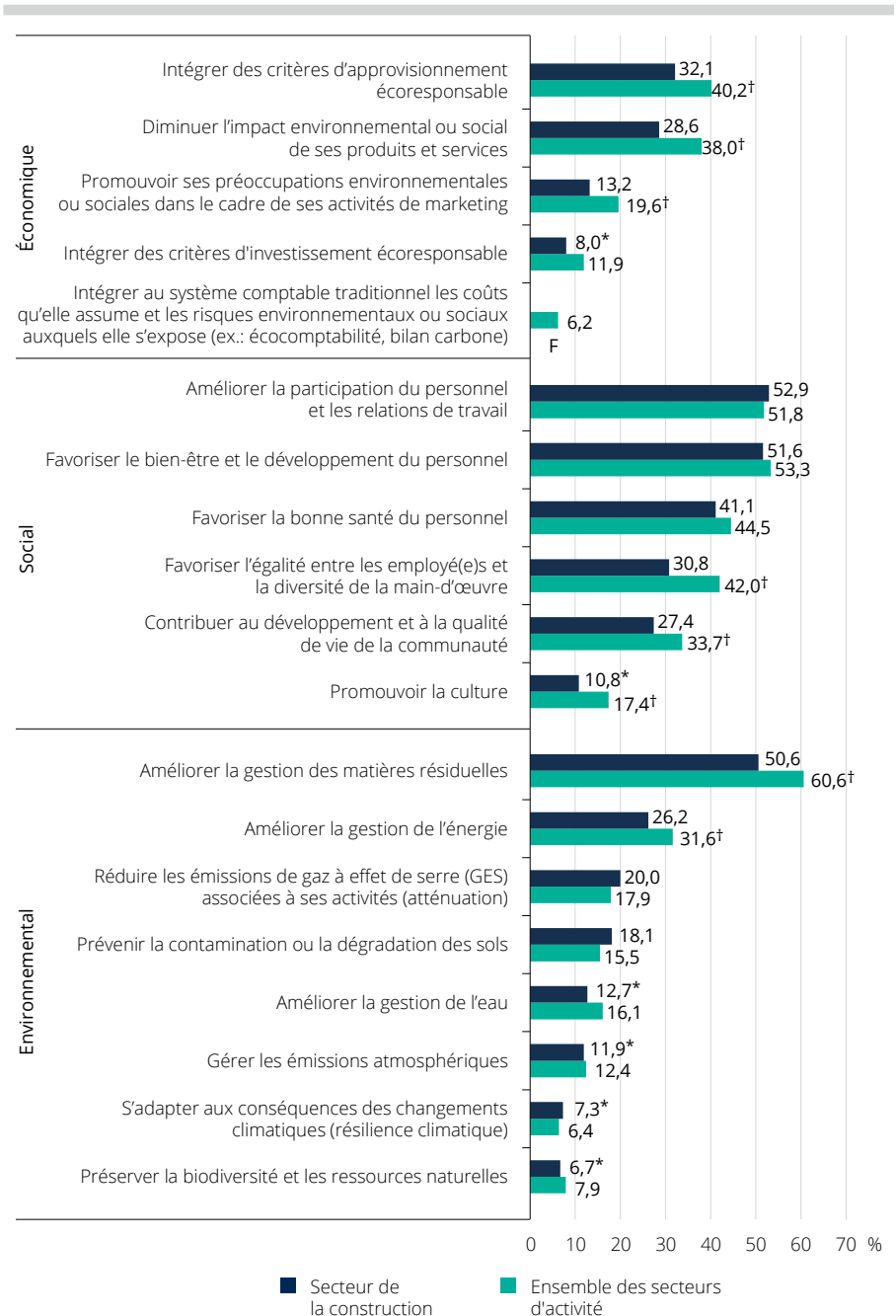
En 2022, les pratiques d'affaires écoresponsables les plus répandues dans le secteur de la construction sont :

- l'amélioration de la participation du personnel et les relations de travail (52,9 %) ;
- le fait de favoriser le bien-être et le développement du personnel (51,6 %) ;
- l'amélioration de la gestion des matières résiduelles (50,6 %).

Les entreprises du secteur de la construction sont relativement moins nombreuses à avoir en place des pratiques d'affaires écoresponsables que la moyenne des entreprises, ou présentent des proportions relativement semblables selon les pratiques (voir figure 4). Aucune proportion du secteur n'est statistiquement supérieure à celle de la moyenne des entreprises.

Figure 4

Proportion d'entreprises ayant déclaré avoir en place des pratiques d'affaires écoresponsables, selon la pratique d'affaires écoresponsable, secteur de la construction et ensemble des secteurs d'activité, Québec, 2022



\* La qualité de l'estimation est passable. L'estimation doit être interprétée avec prudence.

† Différence statistiquement significative entre les secteurs.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres, édition 2023.*



## Les pratiques d'affaires écoresponsables du secteur de la fabrication (SCIAN 31-32-33)

En 2022, les pratiques d'affaires écoresponsables les plus répandues dans le secteur de la fabrication sont :

- l'amélioration de la gestion des matières résiduelles (71,7 %) ;
- le fait de favoriser le bien-être et le développement du personnel (53,5 %) ;
- l'amélioration de la participation du personnel et des relations de travail (50,9 %).

Les entreprises manufacturières se distinguent de la moyenne des entreprises par une proportion plus grande d'entreprises ayant en place les pratiques d'affaires écoresponsables suivantes :

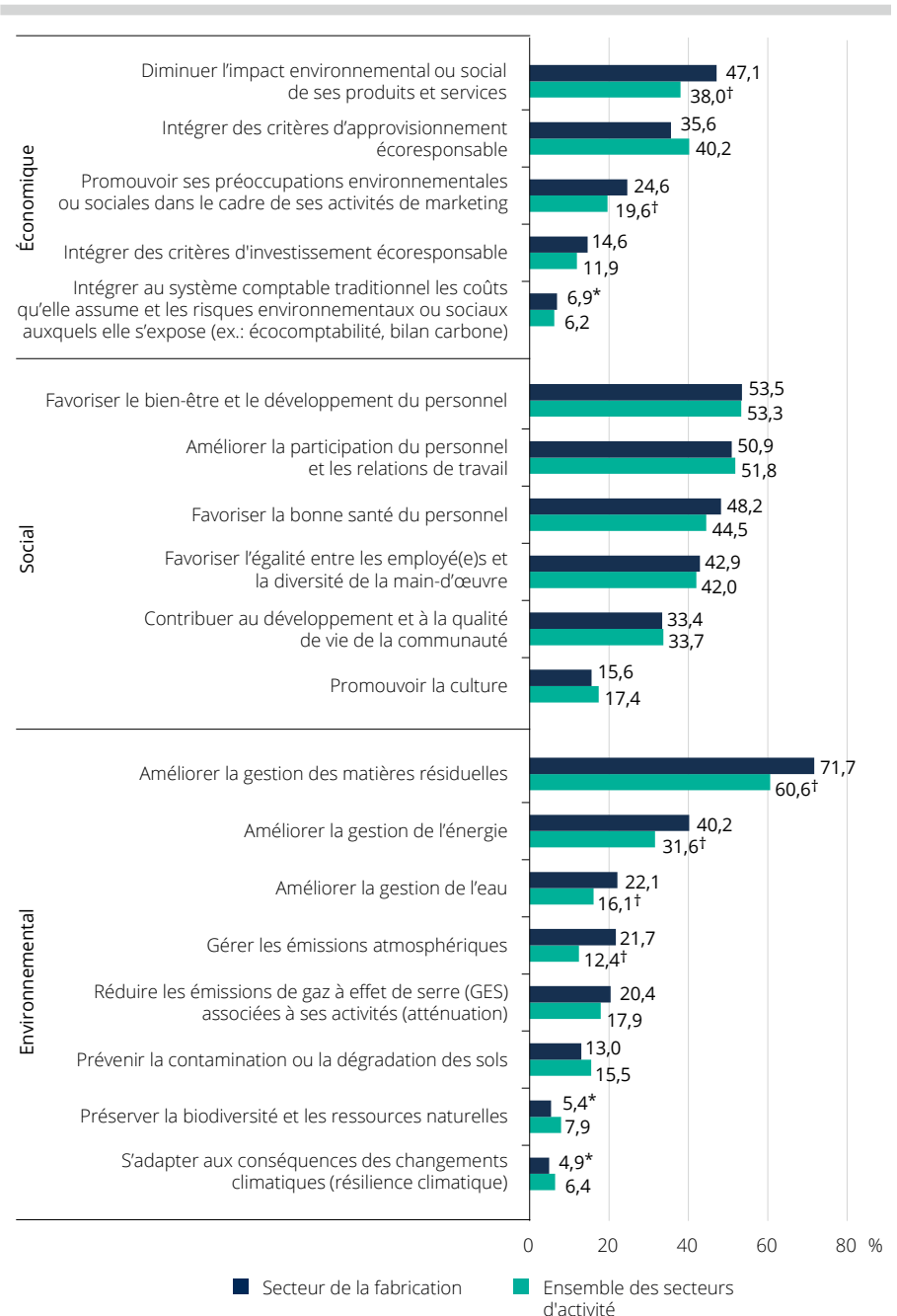
- la diminution de l'impact environnemental ou social de ses produits et services (47,1 % contre 38,0 %) ;
- la promotion de ses préoccupations environnementales ou sociales dans le cadre de ses activités de marketing (24,6 % contre 19,6 %) ;
- l'amélioration de la gestion des matières résiduelles (71,7 % contre 60,6 %) ;
- l'amélioration de la gestion de l'énergie (40,2 % contre 31,6 %) ;
- l'amélioration de la gestion de l'eau (22,1 % contre 16,1 %) ;
- la gestion des émissions atmosphériques (21,7 % contre 12,4 %).

Entre 2019 et 2022, seule la proportion d'entreprises manufacturières ayant en place des pratiques d'affaires écoresponsables liées à la gestion des matières résiduelles a augmenté d'un point de vue statistique : elle est passée de 50,4 % à 71,7 %. On ne constate pas d'évolution pour les autres pratiques d'affaires écoresponsables.

Les résultats pour d'autres secteurs d'activité sont disponibles [dans ce tableau](#).

Figure 5

Proportion d'entreprises ayant déclaré avoir en place des pratiques d'affaires écoresponsables, selon la pratique d'affaires écoresponsable, secteur de la fabrication et ensemble des secteurs d'activité, Québec, 2022



\* La qualité de l'estimation est passable. L'estimation doit être interprétée avec prudence.

† Différence statistiquement significative entre les secteurs.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres*, édition 2023.



## Les pratiques d'affaires écoresponsables de nature sociale, économique ou environnementale

Les pratiques d'affaires écoresponsables ont été regroupées en trois catégories, soit les pratiques d'affaires écoresponsables économiques, sociales ou environnementales.

En 2022, la proportion d'entreprises ayant déclaré avoir en place des pratiques d'affaires écoresponsables sociales (79,0 %) est statistiquement plus élevée que celle des entreprises ayant des pratiques écoresponsables économiques (58,3 %) ou environnementales (72,6 %). Cette tendance est similaire à celle observée en 2019.

Entre 2019 et 2022, on constate une augmentation statistiquement significative de la proportion d'entreprises ayant déclaré avoir en place des pratiques d'affaires écoresponsables à caractère environnemental

(72,6 % contre 60,1%). Il n'y a, par contre, pas de changements concernant les pratiques d'affaires écoresponsables sociales ou économiques.

L'augmentation de la proportion d'entreprises ayant en place des pratiques d'affaires écoresponsables à caractère **environnemental** s'observe dans les secteurs d'activité suivants :

- **Agriculture, foresterie, pêche et chasse ; extraction minière, exploitation en carrière et construction** (SCIAN 11, 21, 23). Pour ces secteurs regroupés, la proportion est passée de 58,5 % à 70,0 % ;
- **Fabrication** (SCIAN 31-32-33) ; la proportion est passée de 64,9 % à 80,0 % ;

- **Commerce de gros et commerce de détail** (SCIAN 41 et 44-45) ; la proportion est passée de 62,0 % à 75,5 % ;
- **Industrie de l'information et industrie culturelle ; arts, spectacles et loisirs ; et services d'hébergement et de restauration** (SCIAN 51, 71, 72). La proportion de ces secteurs regroupés est passée de 63,8 % à 74,0 % ;
- **Finance et assurances ; gestion de sociétés et d'entreprises ; services immobiliers et services de location et de location à bail ; et services professionnels, scientifiques et techniques** (SCIAN 52, 53, 54, 55). La proportion est passée de 53,9 % à 67,9 %.



Chelsea / Unsplash

## Les pratiques d'affaires écoresponsables et la lutte contre les changements climatiques

Certaines pratiques d'affaires écoresponsables sont liées à la lutte contre les changements climatiques. Il s'agit des pratiques qui ont pour objectif :

- de réduire les émissions de gaz à effet de serre associées aux activités de l'entreprise (atténuation) et de lutter contre les changements climatiques ;
- de s'adapter aux conséquences des changements climatiques (résilience climatique) ;
- d'améliorer la gestion de l'énergie.

**Environ 39 % des entreprises ont déclaré avoir en place des pratiques d'affaires écoresponsables liées à la lutte contre les changements climatiques en 2022. Il s'agit d'une augmentation comparative à 2019 (32,0 %).**

La proportion d'entreprises qui ont indiqué avoir en place des pratiques d'affaires écoresponsables liées à la lutte contre les changements climatiques varie selon la taille de l'entreprise. Plus la taille est grande, plus cette proportion est élevée : elle passe de 35,5 % pour les entreprises employant de 5 à 49 personnes à 73,5 % pour celles qui en comptent 250 et plus. La proportion varie également lorsqu'on compare la proportion des entreprises employant moins de 100 personnes (37,3 %) et celles en employant 100 et plus (61,5 %).

De même, plus le chiffre d'affaires est élevé, plus la proportion d'entreprises ayant déclaré avoir en place des pratiques d'affaires écoresponsables pour lutter contre les changements climatiques est grande. Elle passe de 32,5 % pour les entreprises

ayant un chiffre d'affaires de moins de 2 millions de dollars à 61,7 % pour celles dont le chiffre d'affaires est de 20 millions de dollars et plus.

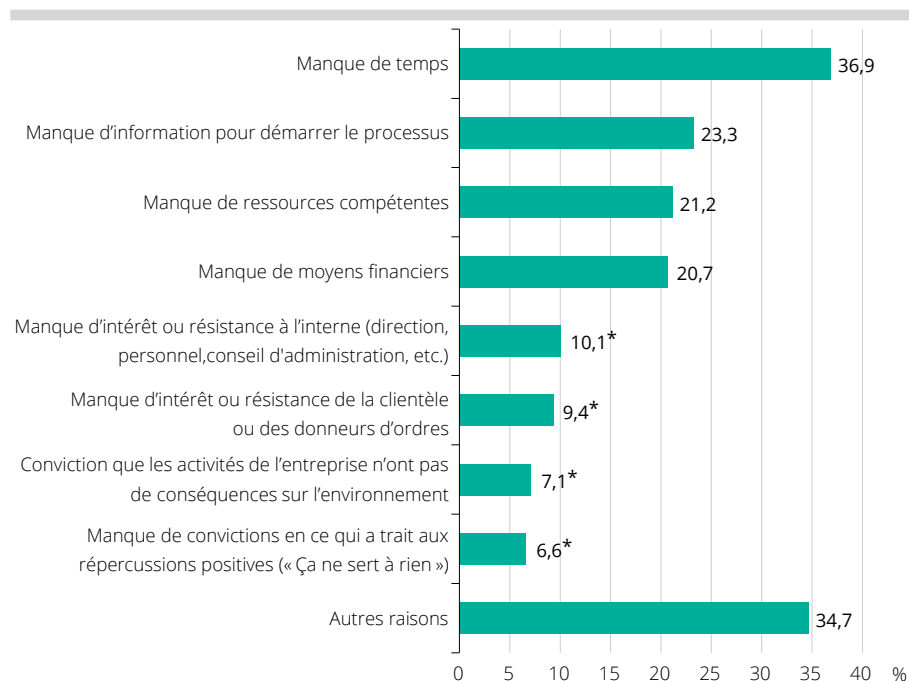
Les entreprises des secteurs de l'agriculture, de la foresterie, de la pêche et de la chasse (SCIAN 11) et de l'extraction minière et de l'exploitation en carrière (SCIAN 21) sont proportionnellement plus nombreuses que l'ensemble des entreprises à avoir en place des pratiques d'affaires écoresponsables visant à lutter contre les changements climatiques (59,8 % et 52,0 % respectivement contre 38,8 %).

## Raisons pour lesquelles les entreprises n'ont pas mis en œuvre des pratiques d'affaires écoresponsables

En 2022, le manque de temps est la raison la plus fréquemment évoquée par les entreprises employant cinq personnes et plus (36,9 %) pour ne pas avoir en place des pratiques d'affaires écoresponsables. Les autres principales raisons sont, sur le même pied : le manque d'information pour démarrer le processus (23,3 %), le manque de ressources compétentes (21,2 %) et le manque de moyens financiers (20,7 %).

Figure 6

Raisons évoquées par les entreprises pour ne pas avoir mis en place de pratiques d'affaires écoresponsables, entreprises de 5 employé(e)s et plus, Québec, 2022



\* La qualité de l'estimation est passable. L'estimation doit être interprétée avec prudence.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres, édition 2023*.

## Méthodologie

L'Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres vise les entreprises employant au moins cinq personnes au Québec en 2022 n'étant pas fermées de façon définitive et évoluant dans l'un des secteurs d'activité suivants du Système de classification des industries d'Amérique du Nord (SCIAN) :

-  Agriculture, foresterie, pêche et chasse (SCIAN 11)
-  Extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz (SCIAN 21)
-  Construction (SCIAN 23)
-  Fabrication (SCIAN 31-33)
-  Commerce de gros (SCIAN 41)
-  Commerce de détail (SCIAN 44-45)
-  Transport et entreposage (SCIAN 48-49)
-  Industrie de l'information et industrie culturelle (SCIAN 51)
-  Arts, spectacles et loisirs (SCIAN 71)
-  Services d'hébergement et de restauration (SCIAN 72)
-  Finance et assurances et gestion de sociétés et d'entreprises (SCIAN 52 et 55)
-  Services immobiliers et services de location et de location à bail (SCIAN 53)
-  Services professionnels, scientifiques et techniques (SCIAN 54)
-  Services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement (SCIAN 56)
-  Services de réparation et d'entretien (SCIAN 811)

L'échantillon de 5 000 entreprises a été sélectionné à partir du Registre des entreprises de Statistique Canada.

Le taux de réponse global pondéré de l'enquête est de 77,4 % (3 298 entreprises) dont :

- 77,9 % chez les entreprises employant moins de 100 personnes (3 013 entreprises)
- 70,6 % chez les entreprises employant 100 personnes et plus (285 entreprises)

Le mode de collecte utilisé était le questionnaire en ligne ou téléphonique, au choix de la personne répondante.

La période de collecte s'est étendue du 13 février 2023 au 21 avril 2023.

Pour de l'information supplémentaire, veuillez consulter le [rapport d'enquête](#).

Les résultats détaillés et les mesures de précisions de l'enquête sont disponibles [dans cette série de tableaux](#).

### Les analyses présentées dans ce bulletin sont basées sur des différences statistiquement significatives.

Bien que les graphiques présentés semblent montrer des différences entre les résultats, il arrive que celles-ci ne soient pas statistiquement significatives. Ainsi, un écart important entre deux proportions estimées n'est pas nécessairement statistiquement significatif. En effet, la marge d'erreur qui affecte un résultat peut faire qu'on ne soit pas en mesure d'affirmer que celui-ci est différent d'un autre résultat (plus faible ou plus élevé).

Pour conclure qu'il existe une différence entre des données, il faut procéder à des tests statistiques basés notamment sur le coefficient de variation disponible dans le [tableau des résultats détaillés](#). Dans les analyses et figures présentées dans ce bulletin, seuls les résultats significatifs au seuil de 5 % sont mentionnés.

Lorsque la cote de l'estimation est de D, soit d'une qualité passable, un « \* » accompagne le résultat dans les figures et les analyses.

## Tableau complémentaire

Tableau 2

Proportion d'entreprises ayant déclaré avoir en place des pratiques d'affaires écoresponsables, selon la pratique d'affaires écoresponsable et le secteur d'activité, Québec, 2022

|  | Ensemble des entreprises   | SCIAN 11 | SCIAN 21 | SCIAN 23 | SCIAN 31 à 33 | SCIAN 41 | SCIAN 44-45 | SCIAN 48-49 | SCIAN 51 | SCIAN 71 | SCIAN 72 | SCIAN 52 à 55 | SCIAN 56 et 811 |        |
|--|--|----------|----------|----------|---------------|----------|-------------|-------------|----------|----------|----------|---------------|-----------------|--------|
|  |  | %        |          |          |               |          |             |             |          |          |          |               |                 |        |
| Économique   | Investissement écoresponsable  | 11,9     | 24,0     | 25,3     | 8,0 *         | 14,6     | 12,0 *      | 9,4 *       | 12,4 *   | 10,7 *   | 10,3 *   | 6,6 *         | 18,2            | 11,9 * |
|  | Approvisionnement écoresponsable   | 40,2     | 49,3     | 43,7     | 32,1          | 35,6     | 36,4        | 44,5        | 36,5     | 35,5     | 48,9     | 50,2          | 39,6            | 32,9   |
|  | Promouvoir ses préoccupations environnementales ou sociales dans le cadre de ses activités de marketing  | 19,6     | 22,0     | 34,0     | 13,2          | 24,6     | 23,3        | 21,1        | 12,3 *   | 16,2     | 18,2     | 18,6          | 22,5            | 19,1 * |
|  | Diminuer l'impact environnemental ou social de ses produits et services  | 38,0     | 46,7     | 45,2     | 28,6          | 47,1     | 36,7        | 38,8        | 30,4     | 35,5     | 47,3     | 43,1          | 35,4            | 34,1   |
|  | Intégrer au système comptable traditionnel les coûts qu'elle assume et les risques environnementaux ou sociaux auxquels elle s'expose (ex. : écocomptabilité, bilan carbone) | 6,2      | 8,1 *    | 15,4     | F             | 6,9 *    | 8,3 *       | 6,4 *       | 7,7 *    | 6,2 *    | 5,2 *    | F             | 7,4 *           | F      |
| Social   | Améliorer la participation du personnel et les relations de travail  | 51,8     | 52,8     | 50,7     | 52,9          | 50,9     | 51,9        | 54,1        | 40,5     | 49,3     | 58,0     | 46,7          | 58,1            | 48,6   |
|  | Favoriser l'égalité entre les employé(e)s et la diversité de la main-d'œuvre   | 42,0     | 37,6     | 44,9     | 30,8          | 42,9     | 43,2        | 43,6        | 33,2     | 52,9     | 44,7     | 40,9          | 54,9            | 38,8   |
|  | Favoriser la bonne santé du personnel  | 44,5     | 42,4     | 50,7     | 41,1          | 48,2     | 48,6        | 37,3        | 35,2     | 59,2     | 51,0     | 31,4          | 66,8            | 41,0   |
|  | Favoriser le bien-être et le développement du personnel  | 53,3     | 46,7     | 59,9     | 51,6          | 53,5     | 55,7        | 48,1        | 45,6     | 66,6     | 55,6     | 41,6          | 76,4            | 46,5   |
|  | Contribuer au développement et à la qualité de vie de la communauté  | 33,7     | 35,4     | 58,2     | 27,4          | 33,4     | 27,1        | 42,1        | 32,8     | 37,6     | 47,4     | 27,1          | 39,7            | 28,1   |
|  | Promouvoir la culture  | 17,4     | 16,5     | 24,7     | 10,8 *        | 15,6     | 16,7        | 13,1        | 11,2 *   | 42,0     | 31,9     | 19,8          | 26,1            | 13,9 * |
| Environnemental  | Améliorer la gestion des matières résiduelles  | 60,6     | 60,5     | 61,5     | 50,6          | 71,7     | 59,8        | 67,8        | 45,5     | 55,4     | 62,3     | 63,6          | 59,6            | 55,6   |
|  | Améliorer la gestion de l'énergie  | 31,6     | 48,2     | 43,1     | 26,2          | 40,2     | 32,1        | 32,3        | 31,4     | 24,3     | 33,1     | 30,3          | 27,4            | 30,0   |
|  | Améliorer la gestion de l'eau  | 16,1     | 38,5     | 44,2     | 12,7 *        | 22,1     | 10,3 *      | 10,4 *      | 10,9 *   | 8,2 *    | 24,5     | 23,8          | 11,5 *          | 15,3 * |
|  | Gérer les émissions atmosphériques   | 12,4     | 20,1     | 35,7     | 11,9 *        | 21,7     | 13,6        | 8,7 *       | 18,4     | 5,9 *    | 7,6 *    | 5,5 *         | 13,3 *          | 13,1 * |
|  | Prévenir la contamination ou la dégradation des sols   | 15,5     | 60,6     | 51,4     | 18,1          | 13,0     | 14,6        | 14,8        | 23,2     | F        | 14,5     | 7,8 *         | 8,3 *           | 19,7   |
|  | Préserver la biodiversité et les ressources naturelles   | 7,9      | 42,4     | 43,3     | 6,7 *         | 5,4 *    | 5,2 *       | F           | F        | F        | 17,1     | 7,5 *         | 6,9 *           | F      |
|  | Réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) associées à ses activités (atténuation)  | 17,9     | 32,4     | 34,9     | 20,0          | 20,4     | 17,9        | 10,2 *      | 31,8     | 15,3     | 16,0     | 7,0 *         | 24,4            | 19,8 * |
| S'adapter aux conséquences des changements climatiques (résilience climatique) | 6,4  | 27,0     | 16,2     | 7,3 *    | 4,9 *         | F        | F           | 6,1 *       | F        | 11,9 *   | 5,6 *    | 6,6 *         | F               |        |

■ Valeur statistiquement supérieure à celle de l'ensemble des entreprises de 5 employé(e)s et plus.

■ Valeur statistiquement inférieure à celle de l'ensemble des entreprises de 5 employé(e)s et plus.

F Trop peu fiable pour être publiée.

\* La qualité de l'estimation est passable. L'estimation doit être interprétée avec prudence.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres, édition 2023*.

## Autres publications d'intérêt

[L'utilisation des technologies propres](#)

Mai 2024

[Enquête sur le développement durable, les pratiques d'affaires écoresponsables et les technologies propres](#)

Mai 2024

## À paraître

L'économie circulaire

## Notice bibliographique suggérée

BEAUREGARD-DESJARDINS, Patricia, et Sophie BREHAIN (2024). *Les pratiques d'affaires écoresponsables. Données de 2022*, [En ligne], Québec, Institut de la statistique du Québec, 13 p. [[statistique.quebec.ca/fr/fichier/pratiques-affaires-ecoresponsables-2022.pdf](https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/pratiques-affaires-ecoresponsables-2022.pdf)].

Ce bulletin a été réalisé à l'Institut de la statistique du Québec par :

Patricia Beauregard-Desjardins et Sophie Brehain

Direction des statistiques sectorielles et du développement durable

Patrick Monsengo

Révision linguistique et édition :

Direction de la diffusion et des communications

Pour plus de renseignements :

Centre d'information et de documentation  
Institut de la statistique du Québec  
200, chemin Sainte-Foy, 3<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 5T4

Téléphone :  
418 691-2401  
1 800 463-4090 (Canada et États-Unis)

Courriel : [cid@stat.gouv.qc.ca](mailto:cid@stat.gouv.qc.ca)

Site Web : [statistique.quebec.ca](https://statistique.quebec.ca)

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec  
2<sup>e</sup> trimestre 2024  
ISBN 978-2-550-98005-6 (en ligne)

© Gouvernement du Québec  
Institut de la statistique du Québec, 2024

Toute reproduction autre qu'à des fins de consultation personnelle est interdite sans l'autorisation du gouvernement du Québec. [statistique.quebec.ca/fr/institut/nous-joindre/droits-auteur-permission-reproduction](https://statistique.quebec.ca/fr/institut/nous-joindre/droits-auteur-permission-reproduction)

Photo en couverture : Natee Meepian / Shutterstock